

«Les victimes sont en train de mourir»

ENFANTS PLACÉS • *L'indemnisation des victimes de placements forcés est en bonne voie. Pour le Fribourgeois Clément Wieilly, qui est à l'origine de l'association Agir pour la dignité, il faut donner plus et plus vite.*

CHRISTIANE IMSAND

Clément Wieilly est impatient. Il a toutes les raisons de l'être. Ce Fribourgeois de 60 ans a connu la misère des enfants placés. Il est à l'origine de l'association Agir pour la dignité, fondée en mai 2014 afin de faire entendre leur voix. Aujourd'hui, il n'en peut plus d'attendre que la Suisse fasse un geste en leur faveur.

A ceux qui lui rappellent qu'une initiative populaire a été déposée et qu'un contre-projet témoigne de la volonté du Conseil fédéral d'aller de l'avant, il rétorque que ce n'est encore qu'un catalogue d'intentions. «Je reçois de multiples témoignages, s'exclame-t-il en brandissant des piles de dossiers. Il y a des gens qui souffrent ou qui ne mangent pas à leur faim. Attend-on qu'ils meurent? Je ne peux pas leur dire de patienter encore des années.»

Actuellement à l'assurance-invalidité, Clément Wieilly a été enlevé à ses parents à l'âge de trois ans et placé à l'orphelinat bourgeois de Fribourg où, pendant dix ans, il a subi de graves violences physiques et psychiques, ainsi que des attouchements sexuels. «On nous punissait en nous plongeant la tête dans l'eau froide ou en nous posant un coussin sur le visage pour qu'on arrête de pleurer», raconte-t-il. Il a ensuite été placé pendant deux ans dans une famille d'agriculteurs puis cinq ans dans un foyer pour apprentis où les conditions étaient très dures. Ces expériences traumatisantes ont pesé sur toute sa vie d'adulte.

Quelque 20 000 victimes

Son cas n'est pas isolé. Des dizaines de milliers de personnes ont été victimes de mesures de coercition jusqu'en 1981, que ce soit sous forme de placements forcés, d'internements administratifs ou de stérilisations forcées. Quelque 20 000 victimes sont aujourd'hui en attente d'une réparation. Clément Wieilly rêve d'une indemnisation à l'américaine. «Il faudrait au moins 200 000 francs par personne», assène-t-il. Mais on est en Suisse. Au vu des projets actuellement en discussion, il est peu probable que l'indemnité dépasse 20 000 francs.

L'initiative populaire «sur la réparation» propose un montant global de 500 millions de francs au total. De son côté, le Conseil fédéral vient d'envoyer en procédure

de consultation un contre-projet indirect d'un montant moins élevé, 300 millions de francs, mais qui permettrait une mise en œuvre beaucoup plus rapide. Il a d'ailleurs été très bien accueilli par le comité d'initiative qui pourrait retirer son texte en sa faveur si le parlement, comme c'est probable, lui donne suite. Cela permettrait une mise en vigueur dès 2018. Les montants perçus individuellement dépendront du nombre de victimes reconnues.

Toute une vie de misère

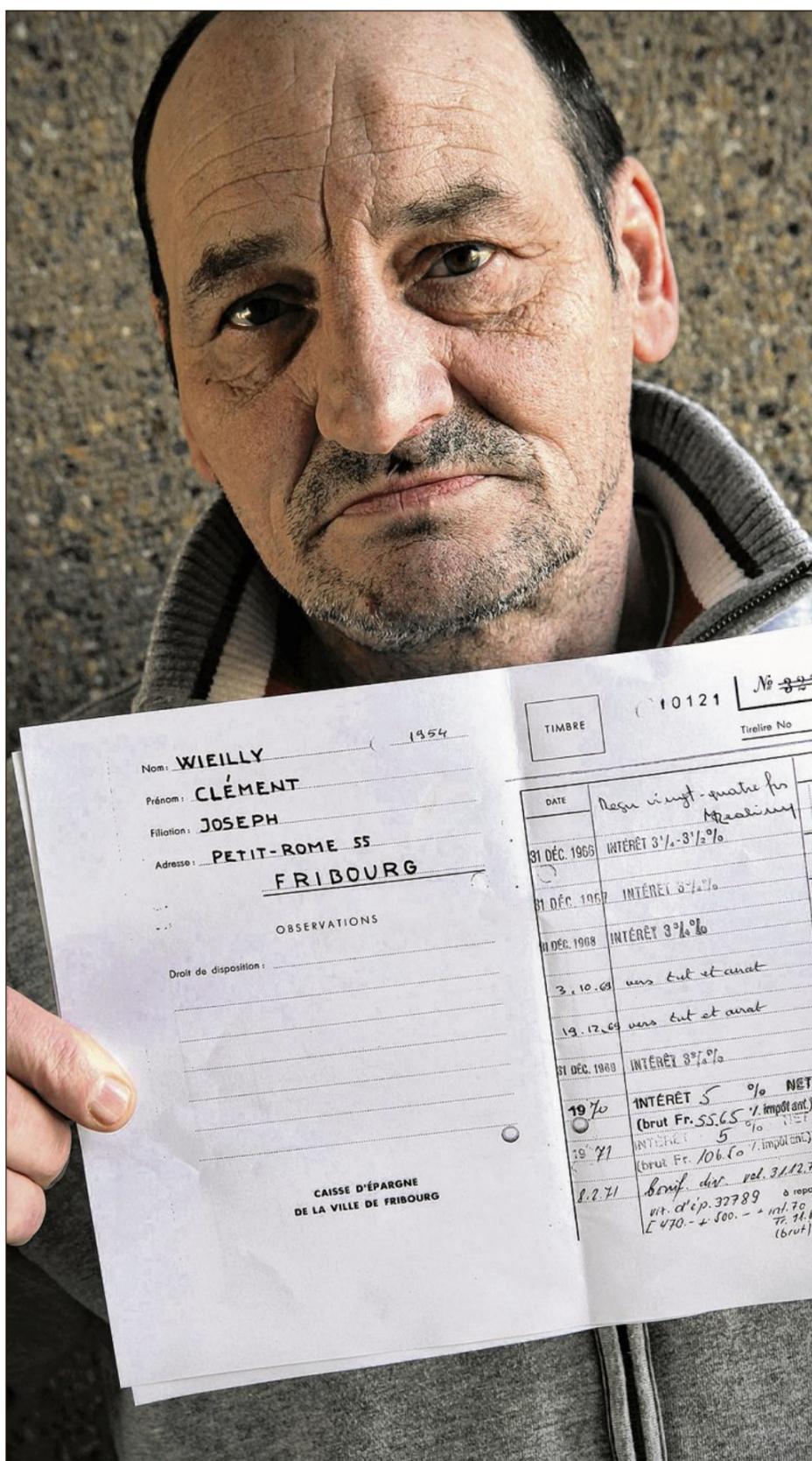
Pour Clément Wieilly, ce n'est pas avec 20 000 francs que l'Etat dédommagera toute une vie de misère, et le processus est bien trop lent. «On débloque des fonds d'urgence pour les Syriens. Pourquoi ne peut-on pas faire pareil pour nous?» demande-t-il. En réalité, une aide d'urgence a bel et bien été attribuée. Un fonds d'aide immédiate a été mis en place l'été dernier (lire ci-contre).

La révolte du Fribourgeois met en évidence deux logiques différentes. Celle des victimes d'un côté, celle du réalisme politique de l'autre. La conseillère nationale Ursula Schneider Schüttel (ps/FR) connaît bien la situation puisqu'elle préside l'association Agir pour la dignité et siège dans le comité d'initiative sur la réparation. «La situation n'est pas facile pour les victimes, mais on ne peut pas verser d'argent sans une base légale», relève-t-elle.

Egalement membre du comité d'initiative, le sénateur vaudois Luc Recordon (vert) souligne que le dossier avance à un rythme particulièrement rapide par rapport aux procédures fédérales habituelles. «Le Conseil fédéral a répondu très vite à notre initiative en présentant son contre-projet. Il y a une réelle volonté d'agir.»

Visite au Palais fédéral

Luc Recordon organisera en septembre une visite du Palais fédéral à l'intention de Clément Wieilly et d'un groupe d'anciens enfants placés. L'occasion pour eux de rencontrer des parlementaires et de faire valoir leur point de vue. Dans l'intervalle, le Fribourgeois va de l'avant avec un projet de CD destiné à financer les actions en faveur des victimes. Dès cet automne, il témoignera aussi devant les élèves de l'Ecole de culture générale de Fribourg. I



L'indemnisation des victimes ne va pas assez vite, estime le Fribourgeois Clément Wieilly, qui montre son carnet d'épargne qui lui avait été caché à l'époque. JULIEN CHAVAILLAZ-A

Premier bilan pour l'aide immédiate

Dans l'attente d'une solution globale, un fonds d'aide immédiate alimenté par les cantons et des donateurs privés a été mis en place l'été dernier en faveur des victimes qui sont dans une situation financière précaire. Le délai pour le dépôt des demandes de contribution est échu depuis le 30 juin. L'Office fédéral de la justice a tiré hier un premier bilan.

Plus de 1300 demandes ont été déposées dans le délai imparti. «La majorité d'entre elles étaient justifiées, souligne Ernst Lüber, responsable de projet à l'Office fédéral de la justice. Nous n'en avons écarté que 138. Quelque 600 personnes ont déjà reçu une réponse positive. Elles bénéficient de montants oscillant entre 4000 et 12 000 francs. L'écho est très positif.» Les versements se montent au total à 4,6 millions de francs. La Chaîne du bonheur fait office d'intermédiaire.

Le travail n'est cependant pas achevé. Il reste près de 600 demandes à traiter alors que le fonds ne dispose plus que de 1,2 million de francs. Ernst Lüber rassure: «Nous attendons encore d'autres dons, notamment des Eglises. Si cela ne suffit pas, nous chercherons à mobiliser des fonds publics supplémentaires.»

Selon Luzius Mader, délégué aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance, tous les cantons ont donné leur obole. A Genève, c'est cependant un mécène privé qui s'est substitué aux autorités. De son côté, le canton de Vaud a créé son propre fonds. Il a donné suite à 40 demandes pour un montant total d'environ 480 000 francs, soit 12 000 francs par personne en moyenne. CIM

EN BREF

ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE «Au service de la paix»

Didier Burkhalter a rappelé hier devant la 41^e Assemblée parlementaire de la Francophonie réunie à Berne que l'idiome de Molière devait servir à «plus de formation, de paix et de respect des droits fondamentaux». Didier Burkhalter s'est entretenu dans la matinée avec la secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), la Canadienne Michèle Jean, soulignant «l'excellente coopération» entre la Suisse et la Francophonie. Le chef de la diplomatie a mis en exergue notamment les cours académiques en ligne. ATS

BATAILLE DE SEMPACH

Commémoration à haut risque

La Police cantonale lucernoise ne tolérera ni la marche des sympathisants d'extrême droite, ni la manifestation antifasciste demain à Sempach. Elle craint des affrontements et des dégâts matériels, a-t-elle indiqué hier. L'extrême droite a appelé à une marche samedi en mémoire de la bataille de Sempach, qui s'est déroulée le 9 juillet 1386. Le dépôt d'une couronne et des discours étaient prévus. ATS

FEUX ET GRILLADES

Le risque d'incendie en forêt est élevé

Le Valais a prononcé hier une interdiction immédiate de faire du feu dans les forêts et leurs environs. Le risque élevé d'incendie va augmenter ces prochains jours en raison de la chaleur, du peu de pluie et du vent. Les deux Bâles, Soleure et Vaud ont fait de même.

«Le chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement demande à la population de suivre strictement les directives des autorités communales», a indiqué l'Etat du Valais dans un communiqué. Il s'agit de préserver les forêts, prairies, mayens et zones d'habitation.

La situation ne s'améliorera que s'il pleut de façon régulière durant au moins trois jours. «Les pluies de courte durée et les

orages n'influencent que très peu la situation de danger actuelle», précise le canton.

Selon le site internet de l'Office fédéral de l'environnement, le danger d'incendie en Valais est «très fort», soit le plus haut niveau possible. Sur le canton de Vaud, de Bâle-Ville et Bâle-Campagne ainsi que celui de Soleure, le risque est qualifié de «fort», détaille le portail internet.

Les cantons de Fribourg, Berne, Neuchâtel, Nidwald, Zoug, des Grisons et du Jura appellent leurs citoyens à se montrer prudents avec le feu. Dans ces cantons, le danger oscille entre 3 («marqué») et 4 («fort»).

Le danger reste «limité» dans la région du nord-est de la Suisse, dans la périphérie de Zurich et en Suisse centrale. ATS



Les feux en forêt sont déjà interdits dans cinq cantons, dont Vaud et le Valais. KEYSTONE